

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1er OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 1er octobre, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26-09-2019.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Séverine BOURGET, Carole ROCHETEAU, Patrice BAERT, Laëtitia CHATRY, Jérôme QUINT, Valérie JOLLY, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Elodie COUTAND et Bruno GUILLET.

André BEAUGENDRE et Emmanuel VALOT étaient absents et excusés

André BEAUGENDRE a donné pouvoir à Xavier PROUTEAU

Séverine BOURGET a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 03-09-2019 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : un courrier d'Annick BILLON

1 ajout a été proposé et accepté à l'unanimité par le conseil municipal :

- proposition d'entretien de la lagune par des brebis et des ânes (Eco pâturage)

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2019-24	27 rue de Nantes	AB 154	Maison individuelle	1250 m ²

- accord devis avec « vendée eau » pour l'installation d'un poteau incendie rue de la croix gilard : 3 128.71 € T.T.C.

- accord devis avec la « sedep » pour réfection du sentier de randonnée « Les Mégalithes » au Piquerland pour 11 804.40 € T.T.C. (la Fédération Départementale de la Vendée prend à sa charge la fourniture de matériau 20/40 pour un montant de 984 € T.T.C.)

DELIBERATIONS PRISES

1. Approbation des rapports d'activité 2018 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le bilan annuel d'activité de la C.C.V.B. 2018
- le rapport 2018 sur la gestion des déchets
- le rapport 2018 du SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

2. Clôture du budget lotissement « Les Marronniers »

Le budget « lotissement les Marronniers », numéro de SIRET 218 500 551 00047 - référencé à l'INSEE "LOTISSEMENT COMMUNAL" n'existe plus comptablement depuis le 01-01-2004. Il est donc demandé la clôture de ce budget dans la base de données de l'INSEE.

3. Solde participation financière des OGEC pour l'année 2018-2019

La délibération du 22/01/2019 mentionne le 1^{er} versement 2019 de la participation de fonctionnement à chaque OGEC :

- La Chapelle-Palluau : 13 753.32 €
- Palluau : 12 443.48 €.

Le coût d'un élève de l'école publique de Palluau pour l'année 2018-2019 étant de 689.26 € (l'année dernière 654.92 €), le montant dû à chaque OGEC pour 2019 est de :

- La Chapelle-Palluau : 28 948.92 € pour 42 élèves
- Palluau : 26 191.88 € pour 38 élèves

Il reste donc à verser pour chaque OGEC :

- La Chapelle-Palluau : 15 195.60 €
- Palluau : 13 748.40 €

4. Proposition d'adhésion à un groupement de commande pour les fournitures administratives

Le Conseil Municipal décide d'adhérer avec la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et les communes de AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, LA GENETOUZE, LE POIRE SUR VIE, MACHE, ST DENIS LA CHEVASSE, ST ETIENNE DU BOIS, ST PAUL MONT PENIT, l'EHPAD « Les Glycines » de Saint Denis La Chevasse et L'EHPAD RESIDENCE YVES COUGNAUD DU POIRE SUR VIE à un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives en signant une convention pour la passation du marché.

5. Programme d'effacement des réseaux suite au passage de la fibre optique

Suite au passage de la fibre optique, le conseil municipal valide l'offre du sydev qui propose d'effacer les réseaux place de l'église, une partie de la rue du Rocher et une partie de la rue de Nantes pour un montant estimé à 42 800 € (sachant qu'il s'agit d'une participation financière estimée pour un montant de travaux estimé à 130 000 €).

INFORMATIONS DIVERSES

1. Proposition d'entretien de la lagune par des brebis et des ânes

Une proposition a été faite pour l'entretien de la lagune par des brebis et des ânes dans le cadre d'un éco-pâturage.

Le devis s'élève à 2 240 € T.T.C. par an avec pose d'une clôture : 505 € T.T.C. pour la petite mare.

Or, le coût présent de l'entretien annuel s'élève à 857 € (2 jours de fauchage par un agent : 140 € + 1 journée par un prestataire de service (Esnov) : 560 € + 3h entreprise Biron pour le talus : 156.60 €)

Le Conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition jugée trop onéreuse.

2. Choix de l'entreprise pour l'aménagement de « l'office » à la nouvelle salle polyvalente

Suite à une consultation d'entreprises et au rapport d'analyse des offres, le conseil municipal valide la proposition de la commission voirie-bâtiment qui a choisi l'entreprise le froid vendéen pour un montant de 49 991.22 € T.T.C. Le conseil municipal précise que le terme « office » est plus adapté que le terme « cuisine » pour le local réservé à cet effet puisqu'il s'agit de remettre en température ou de dresser les plats et non de les cuisiner....

3. Fourrière animale

La loi oblige chaque commune à avoir une fourrière pour les animaux mais se pose le problème de la capture. Les élus ont pris connaissance d'un tableau récapitulatif ce qui se fait dans chaque commune de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

4. Autres informations

- compte-rendu de la réunion avec M. Schmitt du cabinet JMS Consultants pour faire le point sur la situation financière de la commune en rapport avec les projets des élus.
- visite de Vendée Tri (possibilité lundi-mardi-jeudi et vendredi à partir de 17h)
- pour la restauration des tableaux : à ce jour nous avons perçu un montant de 1 030 € de souscription via la fondation du patrimoine. Il reste à percevoir 320 € au 21-11-2019 pour pouvoir prétendre à la subvention de 5 000 € de la fondation du patrimoine.
- pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en 2 locatifs, le projet avec « soliha » est abandonné et il est proposé de faire les travaux de rénovation par tranche pluriannuelle.

- pour la construction de trois logements locatifs sur l'îlot A du futur lotissement « Les Rouillères », un rendez-vous a été pris avec M. AUVINET de la S.P.L. pour une assistance à maîtrise d'œuvre le 10-10-2019 à 14h30
- pour la réservation des parcelles au futur lotissement « Les Rouillères » : les personnes intéressées doivent faire un courrier de réservation avec mention du lot, du coût d'achat et de l'engagement de déposer un permis de construire dans un délai de 2 ans à compter de la signature chez le notaire.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS A VENIR

1. Compte-rendu des commissions et autres réunions

* commission voirie du 19-09-2019 : la commission devra travailler sur le fonctionnement de la salle polyvalente et notamment sur les coûts des fluides, nettoyage, contrôles périodiques, les poubelles, location ou non de vaisselle et prix des locations.

* commission culturelle : réunion des associations le 19-10 à 10h30

* compte-rendu de la réunion du 30-09-2019 à la C.C.V.B. à 18h sur la création et la mise en œuvre d'un service commun « système d'information »

* Commission des affaires scolaires : réunion le 15-10-2019 à 18h30 à la mairie

2. Invitations et réunions à venir

* séminaire des élus P.L.U.I.H. à Falleron salle des Sarments d'or le jeudi 03-10 à 18h30 (mail déjà envoyé)

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 5 novembre 2019

Séance levée à 22h15

Le maire : Xavier PROUTEAU



